

EMOLUMENTS POUR UNE AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Emoluments communaux :

Autorisation de construire	
Jusqu'à un million y compris	2 ‰ du coût de construction, minimum CHF 200.00
Plus d'un million	CHF 3'000.00 à CHF 4'000.00
Dossier complexe	Jusqu'à CHF 15'000.00
Refus d'autorisation de construire	CHF 200.00 à CHF 1'000.00
Inscription au RF (LRS)	CHF 50.00 par mention
Raccordement égouts	CHF 2'500.00 + TVA 7.70 % par logement
Raccordement eau potable	CHF 2'200.00 + TVA 2.50 % par logement
Permis d'habiter	CHF 200.00 de base pour une maison individuelle CHF 200.00 de base + CHF 30.00 par appartement pour un immeuble
Permis d'exploiter, locaux commerciaux	CHF 200.00 par commerce CHF 200.00 par visite supplémentaire

Pour les rappels éventuels, suite à des demandes de documents (rapports, attestations, compléments de dossier...), le Conseil municipal se réserve le droit de facturer des frais administratifs supplémentaires, selon l'art. 88 LPJA.

En cas d'abandon et/ou clôture du dossier de construction, le Conseil municipal se réserve le droit de facturer des frais selon l'avancement de la procédure du dossier, selon l'art. 88 LPJA.

Emoluments cantonaux et autres :

Autorisation de construire	
Jusqu'à un million y compris	2 ‰ du coût de construction, minimum CHF 200.00
Plus d'un million	CHF 3'000.00 à CHF 4'000.00
Dossier complexe	Jusqu'à CHF 15'000.00
Refus d'autorisation de construire	CHF 200.00 à CHF 1'000.00
Contribution de remplacement pour l'abri PC	Selon décision cantonale
Raccordement électrique	Voir avec Romande Energie Commerce SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges
Télé-réseau et téléphonie	Voir avec Groupe SEIC-Télédis ou Swisscom

Approuvé par le Conseil municipal :



